CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 au 28 juin 2019

**SC57 Doc.11.1**

**Rapports finals des présidents des groupes de travail supprimés :**

**Comité de transition**

**Mesure requise :**

Le Comité est invité à prendre note du rapport.

1. À sa 13e session (COP13) la Conférence des Parties contractantes a décidé, dans la Résolution XIII.3, *Gouvernance de la Convention*, de supprimer les groupes de travail énumérés en annexe 1 de la même Résolution, et a invité les présidents de ces organes subsidiaires, le cas échéant, à remettre un rapport final au Comité permanent sur les résultats des travaux de leur organe subsidiaire, pour publication sur le site web de la Convention avant la 57e session du Comité permanent.

2. Le rapport final du Comité de transition se trouve ci-joint.

**Rapport de la présidence du Comité de transition 2015-2018**

En 2008, la COP10 de Changwon a créé, dans la Résolution X.4, un Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion, dans le but de permettre aux membres sortants du Comité permanent d’informer les membres élus des pratiques habituelles et des questions en suspens. En outre, dans le paragraphe 7, il est énoncé que le Comité de transition se compose des présidents et vice-présidents sortants et élus du Comité permanent et des présidents sortant et élu du Sous-groupe sur les finances ainsi que et du Secrétaire général adjoint, de droit, et qu’il est présidé par le président élu du Comité permanent. Enfin, il prie les membres du Comité de transition de faire en sorte que toute incidence financière découlant de cette séance d’information reste aussi faible que possible.

L’Uruguay, en sa qualité d’hôte de la COP12 et de Président du Comité permanent pour la période 2015-2018, conformément à la Résolution X.4, a organisé une réunion du Comité de transition immédiatement après avoir assumé la présidence du Comité permanent, avec les délégations de la Roumanie et de l’Afrique du Sud, respectivement comme président et vice-président sortants. À cette réunion la Roumanie a annoncé, comme indiqué dans la Résolution XII.4, paragraphe 9, que le Comité exécutif sortant (Roumanie, Afrique du Sud et Canada) prolongerait son mandat de supervision de la procédure d’évaluation à 360 degrés du Secrétaire général alors en poste, M. Christopher Briggs, et que ses recommandations devraient être appliquées par le nouveau Comité exécutif. Cette procédure s’est terminée par la démission du Secrétaire général puis a commencé une nouvelle procédure pour l’engagement de son successeur.

En 2018, à l’occasion de la 13e session de la COP aux Émirats arabes unis, les délégations de l’Uruguay et du pays hôte ont tenu une réunion bilatérale en leur qualité, respectivement, de président sortant et président élu du Comité Permanent, afin d’examiner les questions liées aux thèmes de l’ordre du jour du Comité Permanent, à ses fonctions et au rôle des Parties contractantes à cet égard. Le vice-président sortant du Comité permanent et la Secrétaire générale de la Convention ont été informés de cette rencontre.